



réserve aux hôtes, aux clients, aux visiteurs. Dans les palais des rois, c'était le lieu destiné aux réceptions publiques. Au fond de l'atrium était une sorte de cabinet, nommé tablinum, où l'on conservait les archives de famille et où étaient disposés, dans des armoires, les portraits en buste des pères, plusieurs temples, à Rome, avaient aussi des atria qui leur servaient en quelque sorte de vestibule. Le plus remarquable était l'atrium de la Liberté, situé à l'entrée du temple de la même déesse sur le mont Aventin; il avait été construit sous le règne d'Auguste aux frais d'Asinius Pollio, qui y fit transporter plusieurs chefs-d'œuvre de l'art grec; plus tard, on y plaça une bibliothèque publique dont parle Ovide. C'était dans l'atrium de la Liberté, dont la cour était demi-circulaire, que les censeurs tenaient leurs assemblées, et que l'on conservait les actes de leur tribunal. L'atrium regium, précédait le temple de Vesta; après avoir été habité par Numa, qui l'avait fait construire, il fut affecté à la demeure des vestales. On donnait encore le nom d'atrium auctionarium à une cour entourée de portiques ou se faisait la vente aux enchères des objets mobiliers.

Au moyen âge, on établit des atria dans certaines grandes basiliques, surtout en Orient. Paul le Silencieux, décrivant la basilique de Sainte-Sophie, dit que sur la partie occidentale de cette église célèbre régnait un atrium entouré de portiques. A l'église de la Madeleine à Jérusalem et celle qui fut construite à Tyr par saint Paulin, avaient un atrium du même genre. Dans ces édifices, l'atrium venait à la suite du vestibule, et dans d'autres églises, il était contigu à la façade, et séparé par une arcade de marches intérieures, comme la remarque M. de Labbé Martigny. Au centre de l'atrium des basiliques chrétiennes était la fontaine (phiala), où les fidèles faisaient leurs ablutions avant d'entrer dans le temple; à Sainte-Sophie, cette fontaine se composait d'un magnifique bassin de jaspe d'où s'élançait un jet d'eau; sur la vasque se lisait un vers grec qui disait : « Lave tes péchés et pas seulement ton visage. » La fontaine aux ablutions a fait place par la suite aux bénitiers que l'on voit à l'entrée de nos églises. Sous les portiques de l'atrium se tenaient les pénitents de première classe; les coupables de crimes capitaux étaient obligés de se tenir à découvert, au milieu de l'atrium. Les rois francs (V. Du Gange, au mot atrium) désignèrent que les atria des églises seraient des lieux d'asile; plus tard, on en fit des lieux de sépulture, d'où l'expression « être exclu de l'atrium (a quo prostratus) », dans le sens de : être retranché de la communauté des fidèles; « Le vœux mot français atri ou aitre, par lequel les chartes désignent fréquemment les cimetières placés autour des églises, dérive clairement du latin atrium. Quant à l'origine du mot, signifiant foyer, il vient, selon Du Gange, d'atru, qui veut dire noir, et qui a servi à former un second atrium par lequel les écrivains du moyen âge désignent une cuisine.

ATROCE adj. (a-tro-se — du lat. atro, atroci, qui, suivant Festus, est Nomus Marcellus, surnommé originairement le noir du gr. a priv, et trogê, je mange, d'où est venu atrogos, qui n'est pas bon à manger. Le latin atro a été pris ensuite figurément pour cruel, horrible, violent, indomptable, invincible, et dans ce dernier sens, il a été employé, en parlant de l'âme fière et héroïque de Caton : Præter atrociem animæ Catonis. Aujourd'hui, dans notre langue, atroce n'a conservé que son ancien favorable. Quelques étymologistes font venir le mot atri, atri, noir). Très-cruel, qui dénote une affreuse cruauté : Homme atroce. Tyran atroce. Caractère atroce. Un plaisir atroce. Une vengeance atroce. Le parti est une crime atroce. (Trév.) On lui fit souffrir des tourments, des supplices atroces. (Acad.) Il faut être les lois pénales en fait de religion; elles rendent les âmes atroces. (Montesq.) Souvent l'histoire nous en offre des exemples. (Lamart.) Plus les États sont petits, plus les guerres civiles sont atroces. (Lamart.) Les lois de Dracon étaient férocées et peu rationnelles, puisqu'elles punissaient de la même peine le malfaiteur volé et le simple oisiveté, comme le crime le plus atroce. (Malepierre.) Les lois injustes impliquent les moyens atroces. (A. Peyrat.) L'homme a des vices, il en a de tout genre; il en montre quelquefois atroces à l'égard de ses semblables, mais il n'en a presque jamais à l'égard de ses enfants. (Thiers.) « Horrible à voir ou à supporter : Des souffrances atroces. Mourir dans des douleurs atroces. Il est atroce d'être hait de ses parents. Au moindre mouvement, il était dans son bras des douleurs atroces. (Mérimée.) Il y avait trois jours que je n'avais ni bu ni mangé, et je souffrais des tortures atroces. (Alex. Dumas.) Infâme, horrible à concevoir ou à exécuter : Il envoie la mort sur l'or par un mouvement d'une atroce énergie. (Balz.) Il crut voir dans ce mot insignifiant une atroce épigramme. (G. Sand.) La colonnie est bien plus atroce, quand elle sort d'une bouche parvenue. (Livy.)

— Par exagéré. Très-rude, très-mauvais, très-laid en son genre : Une atroce figure. Un climat, un temps atroce. Un titre d'une atroce bêtise. C'est un atroce bavard. J'ai subi en quatre années quatorze accusations atroces, et comprenant une seule espèce, qui est le coléra de grande dame est le plus atroce des

spines; le visage est radieux, tout le reste est ferouche. (Balz.) Je n'ai pas le courage de parler des atroces douleurs qu'il professe, qui ont la prétention mal placée d'embellir les murailles. (Th. Gaut.)

ATROCE s. m. (a-tro-se — rad. atroce, adj.). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de vipère des grandes Indes.

ATROCEMENT adv. (a-tro-se-man — rad. atroce). D'une manière atroce, cruelle : Il s'est enorgé atroce. C'est une action atroce. (Acad.) Je lui insultra atroce. (G. Sand.) D'une manière terrible, excessivement funeste : Souffrir atroce. Le gibet de France est bien bas, et la destruction sent bien atroce. (Toussend.)

— Par exagéré. Excessivement : Elle est atroce. Lettre, soite, etc.

ATROCÉPHALE adj. (a-tro-sé-fa-le — du lat. ater, noir, et du gr. kephale, tête). Zool. Qui a la tête noire.

ATROCIANUS (Jean), poète latin moderne, botaniste et philologue, né en Allemagne vers la fin du dixième siècle, mort vers 1540. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est qu'il professa à Fribourg en Brisgau, et qu'il séjourna ensuite à Bâle et à Colmar. Il a donné une édition de l'ouvrage d'Émilien Maecor, De herbarum virtutibus, accompagné d'un commentaire assez curieux; divers ouvrages de botanique et de philologie, une élégie latine sur la fameuse guerre des paysans, des Epigrammata, un poème contre les réformateurs, Nemo Evangelicus, ainsi que plusieurs autres écrits.

ATROCIÉTÉ s. f. (a-tro-si-té — rad. atroce). Caractère de ce qui est atroce, odieux, cruel : L'ATROCIÉTÉ d'un crime, d'un forfait. L'ATROCIÉTÉ d'un tyran. Au moyen âge, quelle ATROCIÉTÉ dans les tourments!

Nous ignorons encore à quelle atroce. Un vainqueur insolent porte sa cruauté.

— Par exagéré. Action atroce, horrible : Commettre une atrociété, des atrociétés. Sa vengeance n'est qu'une froide atrociété. Quelle politique, quel intérêt d'État, de seconder les atrociétés d'un scélérat! (Vol.) Le despote ne sait commander que par des supplices et des atrociétés. (Virey.) Malgré les atrociétés qui avoient souillé sa jeunesse, Catilina était aimé de la plupart des hommes d'État de Rome. (Mérimée.) Et c'est un crime affreux, dont on doit vous punir, qu'à tant d'atrocités l'amour ait pu servir.

— Par exagéré. Imputation très-déshonorante : Les méchants accumulent sur moi les plus absurdes calomnies, et ne disent que sur le choix des atrocités. (Beaumarch.) Ce ne sont pas tant les atrocités que mes ennemis répandent sur mon compte qui me font peine, que la loi que mon peuple m'impose. (Louis XVI.) Spectacle hideux, repoussant : Madoemoiselle Clairon avait demandé dans l'ancre d'un échafaud, dont elle prétendait faire pour elle un théâtre d'honneur. « Cela n'est bon qu'à la Grèce ou sur les théâtres de Londres, dit-il. Voltaire; la potence et des valets de chambre ne doivent pas déshonorer la scène de Paris. Imitez les Anglais dans leur marine, dans leur commerce, dans leur philosophie, mais jamais dans les atrocités de leurs théâtres. (Mémorial sur Lékain.)

ATROGLAIRE adj. (a-tro-gu-lè-re — du lat. ater, noir; gula, gossier). Zool. Qui a la gorge noire.

ATROMARGINÉ, ÉE adj. (a-tro-mar-jiné — du lat. ater, noir; margo, margis, marge). Qui est bordé de noir.

ATROMIS, Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiside Stratonice.

ATRON, Temps hér. Fils du cyclope Argès et de la nymphe Phrygia.

ATROCHEMENT s. m. (a-tro-che-man — rad. tronç). Féod. Opération qui consistait à rapprocher une branche ou une tige de l'entaille qu'on avait remarquée sur une plante, pour reconnaître si cette branche ou cette tige avait été réellement coupée sur la plante, et poursuivie en conséquence le délinquant.

ATROP s. m. (a-tropp). Alchim. Le plomb des philosophes hermétiques.

ATROPA s. f. (a-tro-pa — du nom d'Atropos, l'une des Parques, à cause des propriétés vénéneuses de la belladone). Bot. Genre de solimaire qui comprend la belladone. Voy. ATROPE.

ATROPE, s. m. (a-tro-pe — du nom d'Atropos, l'une des Parques, à cause des propriétés vénéneuses de la belladone). Bot. Genre de solimaire qui comprend la belladone. Voy. ATROPE.

ATROPE, s. m. (a-tro-pe). Ichth. Genre de poissons scorpioniformes, voisin des scorpions, et comprenant une seule espèce, qui est habitée les mers des Indes.

ATROPE s. f. (a-tro-pe — du nom d'Atropos, l'une des Parques, allusion aux propriétés vénéneuses de l'atropine). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, dont la principale espèce est l'atropine belladone ou belladone commune.

— Encycl. Le genre atropine présente les caractères suivants : calice campanulé persistant; à cinq lobes; corolle campanulée à limbe plissé, divisé en cinq lobes égaux, larges et courts; cinq étamines inégales, rapprochées à la base, écartées au sommet, à filets grêles assez longs.

ATROPE, dj. m. (a-tro-pe — du gr. a priv, et trope, je tourne). Bot. Nom donné à l'ovule d'un micropyle ouvert à l'extrémité diamétralement opposée au hile. On dit plus souvent ovule droit, ovule homotrope, ovule orthotrope.

ATROPE, ÉE adj. (a-tro-pe — rad. atropine). Bot. Qui ressemble à l'atropine. s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des solanées, ayant pour type le genre atropine.

ATROPHIE s. f. (a-tro-fi — du gr. atrophia, forme de a priv, trophê, nourriture). Pathol. A maigrissement extrême, dépérissement du corps ou d'une partie du corps : ATROPHIE générale. ATROPHIE partielle, locale. L'ATROPHIE complète est au-dessus des ressources de l'art. (V. HENRI.)

— Fig. Perte ou affaiblissement notable de quelque faculté : Toutefois, cette ATROPHIE morale du notaire a besoin de temps pour arriver à son dernier période. (Fr. Soulié.)

— Antonyme. Eutrophie, hypertrophie.

— Encycl. Pathol. De l'atrophie en général. L'atrophie est le phénomène inverse de l'accroissement organique; c'est ainsi qu'il y a un équilibre entre l'assimilation et le désassimilation. Quand les sucs nourriciers ne viennent plus réparer d'une manière suffisante les pertes moléculaires qu'un organe éprouve sans cesse, les éléments anatomiques qui constituent cet organe sont perdus, et le volume diminue de volume, il s'atrophie. Il y a une relation remarquable entre l'atrophie et l'absence d'activité : un organe qui s'atrophie devient nécessairement incapable de remplir sa fonction; un organe qui ne fonctionne pas, qui est condamné à une inaction complète, s'atrophie naturellement, parce qu'il cesse d'être sollicité par le système nerveux, parce qu'il cesse d'appeler le sang dans le milieu de son existence.

Le traitement de l'atrophie du cœur doit varier suivant les causes qui ont produit cette affection. Presque toujours il sera bon de donner aux malades les toniques, les ferrugineux, les analeptiques.

— De l'atrophie du foie. L'atrophie du foie est caractérisée par la diminution des granulations qui constituent cet organe. Elle peut être partielle ou totale. La forme de l'organe n'est pas altérée dans l'atrophie totale; elle l'est souvent dans l'atrophie partielle. Le volume du foie est presque toujours diminué; on l'a vu réduit à la grosseur du poing. Dans l'atrophie dite avec raréfaction, il peut être conservé et même augmenté, car dans cette affection, du tissu cellulaire vient remplacer le tissu du foie, qui disparaît par places.

L'atrophie du foie se reconnaît à l'aide de la percussion plessimétrique; elle entraîne avec elle les troubles hépatiques, comme le jaunissement de la peau, la jaunisse, l'ictère, l'œdème, l'anasarque, etc. On a vu d'un certain temps survient un épanchement ascitique dû à la gêne que la circulation éprouve dans la veine porte, par suite du retrait du foie. Cet épanchement se forme lentement, sans être précédé d'œdème nulle part, sans douleur vive dans le ventre, sans fièvre et constata aucune tumeur. On peut facilement confondre l'atrophie du foie avec la cirrhose, qui est une affection plus commune. L'atrophie du foie se termine constamment par la mort.

— De l'atrophie musculaire progressive. L'atrophie musculaire progressive consiste dans une disparition ou dans une transformation fibreuse ou fibre-graisseuse de la fibre musculaire, affectant irrégulièrement certains muscles, tandis qu'elle en respecte d'autres. Cette maladie a de la tendance à s'étendre et envahit quelquefois l'ensemble du système musculaire. Elle commence par des contractions involontaires, légères, fibrillaires des muscles, accompagnées de tremblements. Bientôt survient un amaigrissement qui ne porte pas sur tout le membre à la fois, comme dans les paralysies, mais sur quelques-uns de ses muscles seulement. Ces distorsions singulières et la perte de certains mouvements, les muscles ainsi affectés diminuent de volume, leurs fibres s'amoindrissent, se transforment en tissu cellulo-graisseux ou fibre-graisseux, et on les presse alors, on ne sent plus une résistance élastique comme à l'état normal, mais une surface molle, incapable de se contracter, et si les muscles ont disparu, on sent des cordons fibreux ou des surfaces osseuses. L'altération, plus ou moins rapide dans sa marche, atteint bientôt d'autres muscles, surtout les muscles homologues du côté opposé. Cependant l'état général n'est point affecté; les principales fonctions s'exécutent normalement; il en est de même de la respiration; à moins que les muscles inspirateurs ne soient atteints; l'appétit est conservé; les digestions sont bonnes, les facultés intellectuelles sont intactes, la sensibilité gé-

nérale et spéciale ne présente aucun affaiblissement. C'est le plus ordinairement par les membres supérieurs que la maladie débute, et souvent par les petits muscles de la main. Elle passe ensuite aux muscles des membres inférieurs, et enfin aux muscles du tronc. Peu à peu les malades cessent de pouvoir marcher et se débattent; ils succombent parce qu'ils ne peuvent plus avaler, et surtout parce qu'ils ne peuvent plus respirer. L'atrophie musculaire progressive suit une marche plus ou moins rapide; il est des malades qui perdent en quelques mois l'usage de la plupart des muscles; chez le plus grand nombre, ce résultat n'arrive qu'au bout de plusieurs années.

Le traitement de l'atrophie musculaire progressive est très-obscur. D'après les faits recueillis jusqu'à présent, elle paraît affecter spécialement les hommes, et, parmi les hommes, les individus bien constitués et dans la force de l'âge : M. Aran l'a vu se manifester après un excès de travail, et atteindre des muscles qui avaient été soumis à une action énergique et prolongée.

— De l'atrophie du cœur. L'atrophie du cœur consiste dans une diminution du volume et du poids de cet organe. M. Bouillaud distingue trois sortes d'atrophies : l'atrophie simple, dans laquelle il y a amaigrissement des parois, par conséquent diminution du volume, mais sans changement notable de la capacité; l'atrophie avec dilatation, dans laquelle il y a à la fois diminution d'épaisseur des parois, agrandissement des cavités, volume plus considérable; enfin, l'atrophie avec contraction, dans laquelle l'épaisseur des parois est égale ou même supérieure à l'état normal, la capacité des cavités diminuée, le poids de l'organe plus considérable.

Les symptômes de l'atrophie du cœur sont une diminution dans le degré de la matité, constatée à l'aide de la percussion plessimétrique, des battements de cœur petits et faibles, à basse impulsion. Suivant M. Bouillaud, le pouls est petit, mince, étroit, mais assez dur et résistant dans l'atrophie avec contraction, et, au contraire, mou, faible et assez large dans l'atrophie avec dilatation.

L'atrophie du cœur est ordinairement consécutive à des maladies graves qui ont altéré profondément la nutrition, par exemple, à la tuberculisation et au cancer; elle peut résulter de la compression exercée sur le cœur par un épanchement péricardique.

Le traitement de l'atrophie du cœur doit varier suivant les causes qui ont produit cette affection. Presque toujours il sera bon de donner aux malades les toniques, les ferrugineux, les analeptiques.

— De l'atrophie du foie. L'atrophie du foie est caractérisée par la diminution des granulations qui constituent cet organe. Elle peut être partielle ou totale. La forme de l'organe n'est pas altérée dans l'atrophie totale; elle l'est souvent dans l'atrophie partielle. Le volume du foie est presque toujours diminué; on l'a vu réduit à la grosseur du poing. Dans l'atrophie dite avec raréfaction, il peut être conservé et même augmenté, car dans cette affection, du tissu cellulaire vient remplacer le tissu du foie, qui disparaît par places.

L'atrophie du foie se reconnaît à l'aide de la percussion plessimétrique; elle entraîne avec elle les troubles hépatiques, comme le jaunissement de la peau, la jaunisse, l'ictère, l'œdème, l'anasarque, etc. On a vu d'un certain temps survient un épanchement ascitique dû à la gêne que la circulation éprouve dans la veine porte, par suite du retrait du foie. Cet épanchement se forme lentement, sans être précédé d'œdème nulle part, sans douleur vive dans le ventre, sans fièvre et constata aucune tumeur. On peut facilement confondre l'atrophie du foie avec la cirrhose, qui est une affection plus commune. L'atrophie du foie se termine constamment par la mort.

— De l'atrophie musculaire progressive. L'atrophie musculaire progressive consiste dans une disparition ou dans une transformation fibreuse ou fibre-graisseuse de la fibre musculaire, affectant irrégulièrement certains muscles, tandis qu'elle en respecte d'autres. Cette maladie a de la tendance à s'étendre et envahit quelquefois l'ensemble du système musculaire. Elle commence par des contractions involontaires, légères, fibrillaires des muscles, accompagnées de tremblements. Bientôt survient un amaigrissement qui ne porte pas sur tout le membre à la fois, comme dans les paralysies, mais sur quelques-uns de ses muscles seulement. Ces distorsions singulières et la perte de certains mouvements, les muscles ainsi affectés diminuent de volume, leurs fibres s'amoindrissent, se transforment en tissu cellulo-graisseux ou fibre-graisseux, et on les presse alors, on ne sent plus une résistance élastique comme à l'état normal, mais une surface molle, incapable de se contracter, et si les muscles ont disparu, on sent des cordons fibreux ou des surfaces osseuses. L'altération, plus ou moins rapide dans sa marche, atteint bientôt d'autres muscles, surtout les muscles homologues du côté opposé. Cependant l'état général n'est point affecté; les principales fonctions s'exécutent normalement; il en est de même de la respiration; à moins que les muscles inspirateurs ne soient atteints; l'appétit est conservé; les digestions sont bonnes, les facultés intellectuelles sont intactes, la sensibilité gé-

nérale et spéciale ne présente aucun affaiblissement. C'est le plus ordinairement par les membres supérieurs que la maladie débute, et souvent par les petits muscles de la main. Elle passe ensuite aux muscles des membres inférieurs, et enfin aux muscles du tronc. Peu à peu les malades cessent de pouvoir marcher et se débattent; ils succombent parce qu'ils ne peuvent plus avaler, et surtout parce qu'ils ne peuvent plus respirer. L'atrophie musculaire progressive suit une marche plus ou moins rapide; il est des malades qui perdent en quelques mois l'usage de la plupart des muscles; chez le plus grand nombre, ce résultat n'arrive qu'au bout de plusieurs années.

Le traitement de l'atrophie musculaire progressive est très-obscur. D'après les faits recueillis jusqu'à présent, elle paraît affecter spécialement les hommes, et, parmi les hommes, les individus bien constitués et dans la force de l'âge : M. Aran l'a vu se manifester après un excès de travail, et atteindre des muscles qui avaient été soumis à une action énergique et prolongée.

— De l'atrophie du cœur. L'atrophie du cœur consiste dans une diminution du volume et du poids de cet organe. M. Bouillaud distingue trois sortes d'atrophies : l'atrophie simple, dans laquelle il y a amaigrissement des parois, par conséquent diminution du volume, mais sans changement notable de la capacité; l'atrophie avec dilatation, dans laquelle il y a à la fois diminution d'épaisseur des parois, agrandissement des cavités, volume plus considérable; enfin, l'atrophie avec contraction, dans laquelle l'épaisseur des parois est égale ou même supérieure à l'état normal, la capacité des cavités diminuée, le poids de l'organe plus considérable.

Les symptômes de l'atrophie du cœur sont une diminution dans le degré de la matité, constatée à l'aide de la percussion plessimétrique, des battements de cœur petits et faibles, à basse impulsion. Suivant M. Bouillaud, le pouls est petit, mince, étroit, mais assez dur et résistant dans l'atrophie avec contraction, et, au contraire, mou, faible et assez large dans l'atrophie avec dilatation.

L'atrophie du cœur est ordinairement consécutive à des maladies graves qui ont altéré profondément la nutrition, par exemple, à la tuberculisation et au cancer; elle peut résulter de la compression exercée sur le cœur par un épanchement péricardique.

Le traitement de l'atrophie du cœur doit varier suivant les causes qui ont produit cette affection. Presque toujours il sera bon de donner aux malades les toniques, les ferrugineux, les analeptiques.

— De l'atrophie du foie. L'atrophie du foie est caractérisée par la diminution des granulations qui constituent cet organe. Elle peut être partielle ou totale. La forme de l'organe n'est pas altérée dans l'atrophie totale; elle l'est souvent dans l'atrophie partielle. Le volume du foie est presque toujours diminué; on l'a vu réduit à la grosseur du poing. Dans l'atrophie dite avec raréfaction, il peut être conservé et même augmenté, car dans cette affection, du tissu cellulaire vient remplacer le tissu du foie, qui disparaît par places.

L'atrophie du foie se reconnaît à l'aide de la percussion plessimétrique; elle entraîne avec elle les troubles hépatiques, comme le jaunissement de la peau, la jaunisse, l'ictère, l'œdème, l'anasarque, etc. On a vu d'un certain temps survient un épanchement ascitique dû à la gêne que la circulation éprouve dans la veine porte, par suite du retrait du foie. Cet épanchement se forme lentement, sans être précédé d'œdème nulle part, sans douleur vive dans le ventre, sans fièvre et constata aucune tumeur. On peut facilement confondre l'atrophie du foie avec la cirrhose, qui est une affection plus commune. L'atrophie du foie se termine constamment par la mort.

— De l'atrophie musculaire progressive. L'atrophie musculaire progressive consiste dans une disparition ou dans une transformation fibreuse ou fibre-graisseuse de la fibre musculaire, affectant irrégulièrement certains muscles, tandis qu'elle en respecte d'autres. Cette maladie a de la tendance à s'étendre et envahit quelquefois l'ensemble du système musculaire. Elle commence par des contractions involontaires, légères, fibrillaires des muscles, accompagnées de tremblements. Bientôt survient un amaigrissement qui ne porte pas sur tout le membre à la fois, comme dans les paralysies, mais sur quelques-uns de ses muscles seulement. Ces distorsions singulières et la perte de certains mouvements, les muscles ainsi affectés diminuent de volume, leurs fibres s'amoindrissent, se transforment en tissu cellulo-graisseux ou fibre-graisseux, et on les presse alors, on ne sent plus une résistance élastique comme à l'état normal, mais une surface molle, incapable de se contracter, et si les muscles ont disparu, on sent des cordons fibreux ou des surfaces osseuses. L'altération, plus ou moins rapide dans sa marche, atteint bientôt d'autres muscles, surtout les muscles homologues du côté opposé. Cependant l'état général n'est point affecté; les principales fonctions s'exécutent normalement; il en est de même de la respiration; à moins que les muscles inspirateurs ne soient atteints; l'appétit est conservé; les digestions sont bonnes, les facultés intellectuelles sont intactes, la sensibilité gé-

nérale et spéciale ne présente aucun affaiblissement. C'est le plus ordinairement par les membres supérieurs que la maladie débute, et souvent par les petits muscles de la main. Elle passe ensuite aux muscles des membres inférieurs, et enfin aux muscles du tronc. Peu à peu les malades cessent de pouvoir marcher et se débattent; ils succombent parce qu'ils ne peuvent plus avaler, et surtout parce qu'ils ne peuvent plus respirer. L'atrophie musculaire progressive suit une marche plus ou moins rapide; il est des malades qui perdent en quelques mois l'usage de la plupart des muscles; chez le plus grand nombre, ce résultat n'arrive qu'au bout de plusieurs années.

Le traitement de l'atrophie musculaire progressive est très-obscur. D'après les faits recueillis jusqu'à présent, elle paraît affecter spécialement les hommes, et, parmi les hommes, les individus bien constitués et dans la force de l'âge : M. Aran l'a vu se manifester après un excès de travail, et atteindre des muscles qui avaient été soumis à une action énergique et prolongée.

— De l'atrophie du cœur. L'atrophie du cœur consiste dans une diminution du volume et du poids de cet organe. M. Bouillaud distingue trois sortes d'atrophies : l'atrophie simple, dans laquelle il y a amaigrissement des parois, par conséquent diminution du volume, mais sans changement notable de la capacité; l'atrophie avec dilatation, dans laquelle il y a à la fois diminution d'épaisseur des parois, agrandissement des cavités, volume plus considérable; enfin, l'atrophie avec contraction, dans laquelle l'épaisseur des parois est égale ou même supérieure à l'état normal, la capacité des cavités diminuée, le poids de l'organe plus considérable.

Les symptômes de l'atrophie du cœur sont une diminution dans le degré de la matité, constatée à l'aide de la percussion plessimétrique, des battements de cœur petits et faibles, à basse impulsion. Suivant M. Bouillaud, le pouls est petit, mince, étroit, mais assez dur et résistant dans l'atrophie avec contraction, et, au contraire, mou, faible et assez large dans l'atrophie avec dilatation.

L'atrophie du cœur est ordinairement consécutive à des maladies graves qui ont altéré profondément la nutrition, par exemple, à la tuberculisation et au cancer; elle peut résulter de la compression exercée sur le cœur par un épanchement péricardique.

Le traitement de l'atrophie du cœur doit varier suivant les causes qui ont produit cette affection. Presque toujours il sera bon de donner aux malades les toniques, les ferrugineux, les analeptiques.

— De l'atrophie du foie. L'atrophie du foie est caractérisée par la diminution des granulations qui constituent cet organe. Elle peut être partielle ou totale. La forme de l'organe n'est pas altérée dans l'atrophie totale; elle l'est souvent dans l'atrophie partielle. Le volume du foie est presque toujours diminué; on l'a vu réduit à la grosseur du poing. Dans l'atrophie dite avec raréfaction, il peut être conservé et même augmenté, car dans cette affection, du tissu cellulaire vient remplacer le tissu du foie, qui disparaît par places.

L'atrophie du foie se reconnaît à l'aide de la percussion plessimétrique; elle entraîne avec elle les troubles hépatiques, comme le jaunissement de la peau, la jaunisse, l'ictère, l'œdème, l'anasarque, etc. On a vu d'un certain temps survient un épanchement ascitique dû à la gêne que la circulation éprouve dans la veine porte, par suite du retrait du foie. Cet épanchement se forme lentement, sans être précédé d'œdème nulle part, sans douleur vive dans le ventre, sans fièvre et constata aucune tumeur. On peut facilement confondre l'atrophie du foie avec la cirrhose, qui est une affection plus commune. L'atrophie du foie se termine constamment par la mort.

— De l'atrophie musculaire progressive. L'atrophie musculaire progressive consiste dans une disparition ou dans une transformation fibreuse ou fibre-graisseuse de la fibre musculaire, affectant irrégulièrement certains muscles, tandis qu'elle en respecte d'autres. Cette maladie a de la tendance à s'étendre et envahit quelquefois l'ensemble du système musculaire. Elle commence par des contractions involontaires, légères, fibrillaires des muscles, accompagnées de tremblements. Bientôt survient un amaigrissement qui ne porte pas sur tout le membre à la fois, comme dans les paralysies, mais sur quelques-uns de ses muscles seulement. Ces distorsions singulières et la perte de certains mouvements, les muscles ainsi affectés diminuent de volume, leurs fibres s'amoindrissent, se transforment en tissu cellulo-graisseux ou fibre-graisseux, et on les presse alors, on ne sent plus une résistance élastique comme à l'état normal, mais une surface molle, incapable de se contracter, et si les muscles ont disparu, on sent des cordons fibreux ou des surfaces osseuses. L'altération, plus ou moins rapide dans sa marche, atteint bientôt d'autres muscles, surtout les muscles homologues du côté opposé. Cependant l'état général n'est point affecté; les principales fonctions s'exécutent normalement; il en est de même de la respiration; à moins que les muscles inspirateurs ne soient atteints; l'appétit est conservé; les digestions sont bonnes, les facultés intellectuelles sont intactes, la sensibilité gé-

70 Parmi les organes provisoires, les uns finissent par se séparer des autres organes; ils tombent : telles sont les dents de la première dentition, tel est le dôme du foetus, les dents, ce duvet ne sont, en effet, que des parties provisoires qui doivent faire place aux dents, aux poils permanents.

90 D'autres organes provisoires, au contraire, sont résorbés; ils s'atrophient peu à peu, et, parmi eux, les uns diminuent jusqu'à zéro d'existence, d'autres se réduisent à l'état de parties rudimentaires, et subsistent sous cette forme jusque dans l'état adulte. Le premier cas est celui des organes respiratoires branchiaux, connus de tout temps chez les batraciens, et découverts récemment chez plusieurs vertébrés supérieurs. On peut citer comme exemple du second, le prolongement caudal, organe provisoire du monement chez le têtard des batraciens, et sans doute aussi chez l'embryon des animaux supérieurs, prolongement qui, en effet, décroît chez tous les animaux à mesure que les membres, organes définitifs du mouvement, viennent à se développer. Un autre exemple, non moins remarquable, est celui des lobes optiques qui, d'abord organes principaux de l'encéphale, décroissent ensuite graduellement au fur et à mesure de l'accroissement des hémisphères cérébraux, et finissent par se réduire à l'état de ces parties rudimentaires, connues des anatomistes sous le nom de tubercules quadrijumeaux.

Enfin, quelques uns de ces organes provisoires, tels que les capsules surrénales, du corps de Wolf, il n'est pas douteux qu'on ne puisse les citer également comme exemples de cette atrophie graduelle, correspondant au développement successif d'autres parties du corps.

90 Cet antagonisme de développement, qui existe entre divers organes ou appareils, se retrouve même pour plusieurs organes entre leurs parties. Par exemple, cette portion de l'estomac qui précède le pylore, le duodénum, surpassé d'abord de beaucoup ce qui deviendra plus tard le grand cul-de-sac. C'est encore ainsi que la portion de l'intestin qui doit devenir l'intestin grêle chez l'adulte, est primitivement plus longue que l'intestin postérieur ou gros intestin. De même encore, le lobe médian du cerveau est d'abord la partie principale de cet organe, et décroît ensuite en proportion de l'accroissement des hémisphères.

Cette loi de l'atrophie normale des organes provisoires donne un sens particulier, et en apparence paradoxal, aux anomalies par hypertrophie ou par atrophie que peuvent présenter les parties de l'embryon, par exemple, un arrêt, et non un développement, dans une portion de la corolle de certains végétaux, ou dans une autre époque beaucoup plus ancienne. L'anomalie par atrophie dépend, au contraire, d'un excès et non d'un arrêt de développement. Si, en effet, un organe provisoire se trouve déjà très-rudimentaire dans un âge où il est encore ordinairement assez volumineux, c'est sans nul doute qu'il a paru plus rapidement que dans l'état normal.

— Anat. phyl. L'atrophie est pas seulement un fait d'embryologie, c'est un fait d'anatomie comparée; elle entre dans le plan de la nature comme élément essentiel, non-seulement dans le développement des parties, mais encore dans l'existence de l'individu, mais de la diversification des espèces animales et végétales suivant les milieux, en un mot, de la constitution même de l'empire organique. Considérée à ce point de vue, l'atrophie se rattache aux plus hautes questions de l'histoire naturelle. (V. ORGANES RUDIMENTAIRES.)

— Térat. végét. « La plupart des observations, dit de Candolle, se sont aperçus depuis longtemps que certains organes ou certaines pièces organiques qui devraient faire partie du plan d'un végétal ne se développent pas, dans beaucoup de circonstances, jusqu'à leur état normal. L'évolution d'un organe peut s'arrêter de très-bonne heure, à une époque où l'appareil n'est pas visible pour nos yeux, ou bien à une époque plus ou moins rapprochée de sa limite de développement. Dans le premier cas, la plante se montre privée de l'organe ou de la partie organique; il n'en reste que des traces dans les organes secondaires. Les atrophies de l'axe principal sont tantôt faibles et tantôt puissantes; les premières diminuent la longueur de la tige, mais n'influent pas d'une manière sensible sur la totalité du végétal; les secondes ont été décrites, et même l'axe qu'elles peuvent rendre le végétal subcaulé.

Quand l'atrophie porte sur les axes secondaires, elle en fait généralement des corps ordinairement la simple diminution du volume dans l'atrophie, et la disparition complète de l'organe sous celui d'avortement. (V. ce mot.)

Moquin-Tandon distingue deux sortes d'atrophies : l'atrophie très-faible, dans laquelle la fonction est encore exercée, et l'atrophie très-puissante, dans laquelle l'organe a perdu la faculté d'accomplir la fonction. Les atrophies faibles doivent être regardées plutôt comme des variétés que comme des anomalies. Lorsque l'atrophie est d'un caractère, les organes se trouvent réduits à de petites saillies

à des corps glanduleux, à des languettes, à des moignons. L'atrophie a entraînée alors avec elle une déformation. Les rudiments subsistent dans les organes appendiculaires et dans les organes axiaux.

— Atrophies des organes appendiculaires. Les atrophies dans les organes appendiculaires peuvent affecter une ou plusieurs parties d'un végétal ou tous les verticilles à la fois. Le limbe des feuilles est souvent réduit, par atrophie, à une très-faible portion de sa substance; les exemples en sont assez fréquents sur toutes les familles, à peine le quart de leur volume habituel. Moquin-Tandon a observé la même anomalie dans une assemblée fétide, et MM. Cosson et Germain dans une blite polymorphe. Quand les euphorbes sont attaqués par les ureto, toutes leurs feuilles présentent des exemples d'atrophie plus ou moins prononcée; mais ici le phénomène est plutôt une maladie qu'une monstruosité. Dans un petit nombre de cas, le limbe avorte tout entier, et la feuille est réduite à son pétiole.

De Candolle croit pouvoir rapprocher cette anomalie de l'organisation normale des feuilles d'un grand nombre de plantes monocotylédones (jacinthes, tulipes, agaves); ces feuilles, dit-il, qui sont homogènes dans toute leur longueur, et dans lesquelles il est impossible de distinguer un limbe et un pétiole, ne doivent pas être regardées comme des limbes sessiles ou privés de pétioles, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à ce jour, mais comme des pétioles dépourvus de limbes.

Le verticille calicinal se présente quelquefois à l'état d'atrophie; dans certaines plantes, on l'état enveloppe se trouve ordinairement assez saillant sur le calice; on éprouve un arrêt d'évolution et se montrer aussi courte, aussi rabougrie que dans les ombellifères.

La corolle éprouve des atrophies bien plus souvent que le calice. Cette anomalie a été découverte